

La **Fédération de natation artistique du Québec** sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements de la Fédération, spécifiques aux Jeux du Québec, sont en vigueur.

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour la natation artistique. Cependant vous devrez consulter également les Normes d'opération (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité, les uniformes sur le site Internet de **SPORTSQUÉBEC** ([http://www.jeuxduquebec.com/Normes\\_doperation-fr-29.php](http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php)).

## **I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX**

### **A) PRINCIPALES CATÉGORIES ADMISSIBLES**

**HIVER 2020** – Sous forme de compétition régionale

#### **ÉPREUVES INDIVIDUELLES – SOLO, DUO, DUO MIXTE ET TRIO**

<b>CATÉGORIES</b>	<b>PROGRAMME</b>	<b>SEXE</b>	<b>ÉPREUVES</b>
9-10 ans	Apprenti	M+F	Duo / Duo mixte / Trio
11-12 ans	Aspirant	M+F	Solo / Duo / Duo mixte
13-15 ans	Intermédiaire	M+F	Solo / Duo / Duo mixte
16-20 ans	Intermédiaire	M+F	Solo / Duo / Duo mixte

#### **ÉPREUVE D'ÉQUIPE**

<b>CATÉGORIES</b>	<b>PROGRAMME</b>	<b>SEXE</b>	<b>ÉPREUVE</b>
9-10 ans	Apprenti	M+F	Équipe
11-12 ans	Aspirant	M+F	Équipe
13-15 ans	Intermédiaire	M+F	Équipe
16-20 ans	Intermédiaire	M+F	Équipe

---

**HIVER 2021** – Sous forme de compétition régionale

#### **ÉPREUVES INDIVIDUELLES – SOLO, DUO, DUO MIXTE ET TRIO**

<b>CATÉGORIES</b>	<b>PROGRAMME</b>	<b>SEXE</b>	<b>ÉPREUVES</b>
9-10 ans	Provincial	M+F	Duo / Duo mixte / Trio
11-12 ans	Provincial	M+F	Solo / Duo / Duo mixte
13-15 ans	Provincial	M+F	Solo / Duo / Duo mixte
16-20 ans	Provincial	M+F	Solo / Duo / Duo mixte

#### **ÉPREUVE D'ÉQUIPE**

<b>CATÉGORIES</b>	<b>PROGRAMME</b>	<b>SEXE</b>	<b>ÉPREUVE</b>
9-10 ans	Provincial	M+F	Équipe
11-12 ans	Provincial	M+F	Équipe
13-15 ans	Provincial	M+F	Équipe
16-20 ans	Provincial	M+F	Équipe

**HIVER 2022** – Sous forme de compétition régionale

**ÉPREUVES INDIVIDUELLES – SOLO, DUO, DUO MIXTE ET TRIO**

<b>CATÉGORIES</b>	<b>PROGRAMME</b>	<b>SEXE</b>	<b>ÉPREUVES</b>
9-10 ans	Provincial	M+F	Duo / Duo mixte / Trio
11-12 ans	Provincial	M+F	Solo / Duo / Duo mixte
13-15 ans	Provincial	M+F	Solo / Duo / Duo mixte
16-20 ans	Provincial	M+F	Solo / Duo / Duo mixte

**ÉPREUVE D'ÉQUIPE**

<b>CATÉGORIES</b>	<b>PROGRAMME</b>	<b>SEXE</b>	<b>ÉPREUVES</b>
9-10 ans	Provincial	M+F	Équipe
11-12 ans	Provincial	M+F	Équipe
13-15 ans	Provincial	M+F	Équipe
16-20 ans	Provincial	M+F	Équipe

**Notes importantes :**

- La tenue de Jeux du Québec régionaux en 2020 est obligatoire pour le programme Intermédiaire et en 2022, elle est obligatoire pour le programme compétitif provincial.  
Elle est souhaitable mais facultative pour tous les autres programmes car ils ne participent pas à la Finale provinciale des Jeux du Québec.
- La tenue des Jeux du Québec régionaux en 2021 est optionnelle.
- Les athlètes qui participeront à la Finale provinciale des Jeux du Québec devront respecter les âges prévus à la norme d'opération PF-3 Admissibilité et inscription des participants.

**B) AFFILIATION**

Afin de participer aux Jeux du Québec régionaux, les athlètes doivent être affiliés dans une catégorie compétitive avec un club de la région et être en règle avec Natation Artistique Québec.

**II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC - HIVER 2022**

**A) CATÉGORIES**

<b>ÉPREUVES</b>	<b>CATÉGORIE</b>	<b>jj/mm/aa à jj/mm/aa</b>	<b>PROGRAMME</b>	<b>SEXE</b>
Solo	13-15 ans	01/01/2007 au 31/12/2009	Provincial	M+F
	17 ans et moins	16/03/2004 au 31/12/2009	Provincial	M+F
Duo	13-15 ans	01/01/2007 au 15/02/2010	Provincial	M+F
	17 ans et moins	16/03/2004 au 31/12/2009	Provincial	M+F
Équipe	13-15 ans	01/01/2007 au 15/02/2010	Provincial	M+F

Les athlètes doivent être âgés de 12 ans au 15 février 2022 et d'au maximum 17 ans au 15 mars 2022 afin de pouvoir y participer conformément à la norme d'opération PF-3.

**B) COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION REPRÉSENTANT LA RÉGION**

Maximum : 14 athlètes  
1 entraîneur-chef  
1 ou 2 personnel d'encadrement (entraîneur adjoint et/ou accompagnateur)

Minimum : 1 athlète  
1 entraîneur-chef

**C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS**

Tous les entraîneurs accrédités par l'organisation des Jeux du Québec doivent être affiliés à la Fédération de natation artistique du Québec et détenir l'une des certifications identifiées.

Entraîneur-chef :

- Certifié - Compétition-Introduction

Entraîneur adjoint :

- Certifié ou Formé – Compétition-Introduction

Par souci d'équité et de transparence, le processus régional de sélection des entraîneurs et du personnel d'encadrement doit être connu avant la tenue de la finale régionale des Jeux du Québec. Ce processus doit obligatoirement s'assurer de la représentativité des clubs de provenance des athlètes sélectionnés.

**D) AFFILIATION ET MODALITÉ**

Afin de participer aux Jeux du Québec régionaux, les athlètes doivent être affiliés dans une catégorie compétitive avec un club de la région et être en règle avec Natation Artistique Québec.

**E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE**

Afin d'être admissible à la Finale provinciale des Jeux du Québec, une région doit avoir tenu une compétition régionale durant les saisons 2019-20 ou 2020-21. Les compétitions devront avoir été sanctionnées par Natation Artistique Québec.

La sélection des membres de la délégation régionale qui participera à la Finale provinciale en 2022 doit se faire à partir des résultats de championnat (50% figures et 50% routine) de la compétition identifiée comme Finale régionale des Jeux du Québec de la région selon les étapes suivantes :

1. Sélectionner les membres de la meilleure équipe 13-15 ans (excluant les suppléants);
2. Sélectionner le meilleur duo (excluant le suppléant) et le meilleur solo 13-15 ans;
3. Sélectionner le meilleur duo (excluant le suppléant) et le meilleur solo 17 ans et moins;
4. Si la délégation n'est pas complète, les athlètes suppléants de l'équipe sélectionnée au point 1 pourront se joindre à la délégation (pour une équipe de 8 ou moins : maximum de 2, pour une équipe de 9 : maximum de 1 et pour une équipe de 10 : aucun suppléant autorisé).
5. Si la délégation n'est pas complète, l'athlète suppléant du duo 13-15 ans sélectionné au point 2 pourra se joindre à la délégation.
6. Si la délégation n'est pas complète, l'athlète suppléant du duo 17 ans et moins sélectionné au point 3 pourra se joindre à la délégation.

**F) ADMISSIBILITÉ**

L'athlète doit avoir participé à la session de figures imposées lors de la finale régionale.

L'athlète doit également être identifié espoir par la Fédération en date du 1<sup>er</sup> décembre 2021, c'est-à-dire prendre part à une épreuve du programme de compétition provincial qui inclut une composante technique (épreuve de figures imposées).

**G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE**

Le lieu d'appartenance de l'athlète sera déterminé selon le lieu de pratique sportive, c'est-à-dire le club avec lequel il est affilié au moment de la finale régionale.

**H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE**

Les épreuves se dérouleront selon la formule préliminaires<sup>(1)</sup>/finale.

La note du championnat sera calculée comme suit : 50% figures imposées / 50% routine.

<sup>(1)</sup> Pour qu'une session de préliminaire ait lieu, il doit y avoir 11 inscriptions ou plus à cette épreuve.

**I) SURCLASSEMENT**

Aucun.

**J) SUBSTITUTION**

Permise.

**K) EXCLUSION**

Pour toutes les épreuves, les athlètes ayant déjà été sélectionnés sur une équipe nationale.

**L) MÉDAILLES**

Le nombre prévu de médailles distribué lors de la Finale provinciale sera de :

Médailles d'or : 18

Médailles d'argent : 18

Médailles de bronze : 18

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs.

<b>Catégorie</b>	<b>Épreuves</b>	<b>OR</b>	<b>ARGENT</b>	<b>BRONZE</b>
13-15 ans	Solo	1	1	1
	Duo	3	3	3
	Équipe	10	10	10
17 ans et moins	Solo	1	1	1
	Duo	3	3	3
<b>TOTAL</b>		<b>18</b>	<b>18</b>	<b>18</b>

**M) SYSTÈME DE POINTAGE**

Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :

Solo : Point attribué à la première position = 76 / Nombre de point séparant chaque position = 1

Duo : Point attribué à la première position = 57 / Nombre de point séparant chaque position = 1

Équipe : Point attribué à la première position = 400 / Nombre de points séparant chaque position = 20

**N) SYSTÈME DE CLASSEMENT**

Le classement des régions se fait selon le pointage total par région.

---

Pour tout changement à cette norme d'opération, la fédération, le mandataire régional ou le COFJQ doit envoyer sa proposition par écrit à **SPORTSQUÉBEC**. **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.